

Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

VILLE de Mont-de-Marsan

Sommaire

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

I – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2025

- A - Quelles perspectives pour 2025 au niveau mondial et européen ?
- B - Quelles perspectives pour 2025 en France ?
- C - Contexte et chiffres clés à Mont de Marsan et dans l'agglomération

II - LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE NATIONAL : LES CONSÉQUENCES DE LA LOI DE FINANCE 2025

- A - Contribution des Collectivités Territoriales
- B - Gel des Fractions de TVA
- C - Diminution des Aides à l'Investissement Local
- D - Ajustements de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- E - Baisse de la DCRTP et de la Dotation de Garantie des FDPTP
- F - Hausse des Cotisations Employeur à la CNRACL
- G - La revalorisation des bases de la fiscalité locale

DEUXIÈME PARTIE : LE BUDGET COMMUNAL

I – CONTEXTE ET ANALYSE RÉTROSPECTIVE DU BUDGET DE LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN

A - Mont-de-Marsan : rappel des spécificités budgétaires et enjeux financiers

B - Analyse budgétaire 2021-2023 : une lecture dans son contexte

C - Une gestion rigoureuse et maîtrisée de l'endettement de la ville

D - Un niveau d'investissement soutenu malgré un contexte budgétaire contraint

E - Focus RH : Une gestion des ressources humaines en pleine évolution

TROISIÈME PARTIE : NOS PRINCIPALES ORIENTATIONS 2025

A – Réalisations 2024

B - Poursuite des aménagements de la voirie

C - Une sécurité renforcée pour tous

D - Des infrastructures sportives de qualité

E - Un soutien réaffirmé à la culture

F - Le coeur de Ville

G - Une vision cohérente et ambitieuse pour Mont de Marsan

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par plusieurs étapes dont le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui constitue la première.

Le Débat d'Orientation budgétaires, prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doit porter tant sur le budget principal que sur les budgets annexes, et doit désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sont définis par l'article D. 2312-3 du CGCT.

Le budget primitif 2025 est travaillé dans un contexte inédit dans la mesure où l'examen des projets de loi de finances (PLF) a été suspendu puis finalement voté le 06 février 2025. Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, il propose en particulier une baisse de 50 milliards des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises.

L'effort budgétaire demandé aux collectivités locales a été contenu à 2,2 milliards d'euros, comme voté par le Sénat.

Depuis plusieurs années, les collectivités font face à une pression budgétaire croissante. La baisse des dotations de l'État, la suppression de certaines ressources fiscales, la hausse des coûts liés à l'inflation et les charges supplémentaires imposées par les réformes nationales réduisent nos marges de manœuvre. À Mont-de-Marsan, nous avons dû nous adapter à ces contraintes exogènes tout en préservant nos ambitions pour le territoire et en garantissant aux Montoises et aux Montois un service public de qualité.

Pour cela, la municipalité a engagé une gestion rigoureuse, veillant à optimiser les dépenses de fonctionnement sans affecter l'essence même de l'action publique. La réduction des coûts énergétiques et une approche dynamique des ressources humaines ont permis de compenser en partie la baisse des recettes, notamment celle des droits de mutation, et d'absorber la hausse des charges imposées par l'État. Cette gestion responsable nous a permis de maintenir un niveau d'investissement soutenu, afin de concrétiser des projets structurants pour la ville.

Malgré les contraintes financières, nous avons su faire avancer des projets d'envergure qui participent à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité du territoire. L'ouverture de l'îlot Laulom qui sera inauguré avant l'été est un

exemple qui témoigne de notre volonté d'investir dans un développement harmonieux et durable. Toutes ces actions s'inscrivent pleinement dans le Plan Climat-Air-Énergie Territorial, garantissant que nos choix prennent en compte les enjeux environnementaux.

Avant d'entrer dans le cœur du débat sur nos finances, il est essentiel de prendre du recul et d'examiner les éléments qui influencent nos décisions. La conjoncture économique nationale et internationale, la situation des finances publiques, les orientations fixées par les lois de finances initiale et rectificative, sont autant de paramètres qui déterminent nos stratégies budgétaires locales.

Comprendre ces facteurs nous permet d'ajuster nos choix et de garantir un pilotage efficace et responsable des finances de la Ville.

I – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2025

A – Quelles perspectives pour 2025 au niveau mondial et européen ?

Un ralentissement de l'inflation et de la croissance prévu en 2025

L'économie mondiale a montré une certaine résilience en 2024, bien que la dynamique varie selon les régions. L'inflation a nettement ralenti, atteignant en moyenne 2,4 % cette année, et devrait se maintenir sous 2 % à moyen terme. Cette baisse est portée par le recul des prix de l'énergie, de l'alimentation et des biens manufacturés, tandis que l'inflation des services diminue plus progressivement.

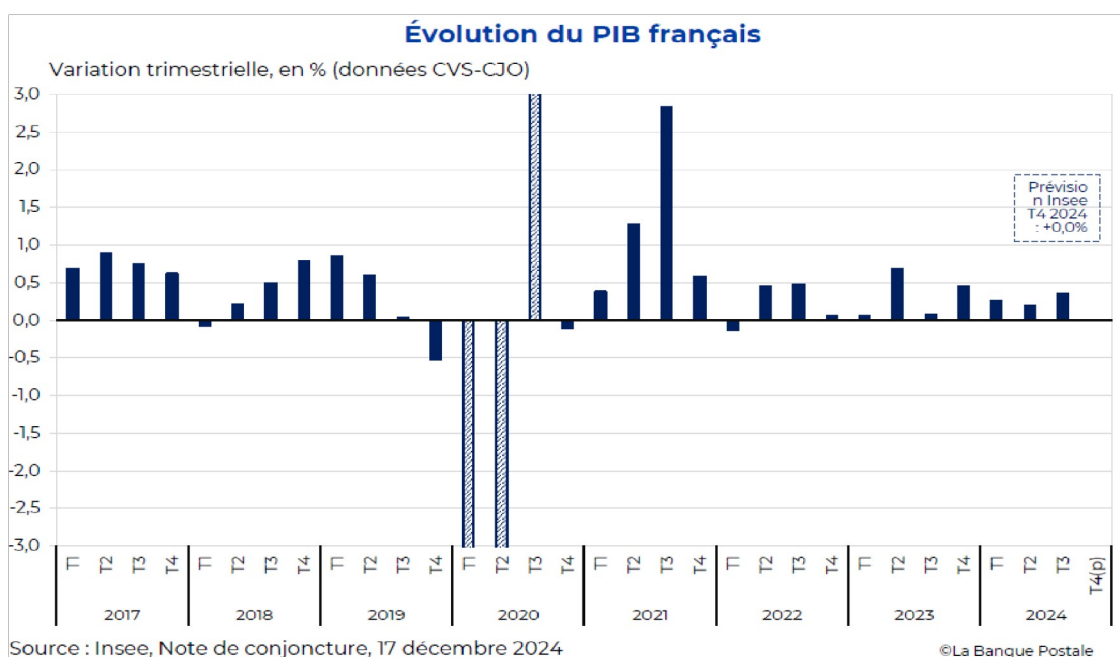
La croissance du PIB mondial est estimée à 3,2 % en 2024 et devrait atteindre 3,3 % en 2025 et 2026. La faible inflation, la stabilité de l'emploi et l'assouplissement des politiques monétaires soutiendront la demande, malgré des restrictions budgétaires dans certains pays. Des disparités subsistent, mais elles devraient s'atténuer avec le ralentissement aux États-Unis et au Brésil, et l'accélération de la reprise en Europe.

B – Quelles perspectives pour 2025 en France ?

L'instabilité politique observée des derniers mois (4 premiers ministres en un an, premier gouvernement renversé depuis 1962) est une situation assez nouvelle pour la France depuis la mise en place de la Ve république. Pour l'instant, les marchés financiers (et les agences de notation) ont plutôt été conciliants avec la France.

L'environnement monétaire est à la détente, ce qui permet au taux français à 10 ans d'être début décembre inférieur à son niveau d'avant la dissolution. Mais cette instabilité politique n'est pas sans incidence sur la situation économique. Le manque de visibilité peut favoriser une épargne plus importante des ménages et surtout peser sur les décisions engageant l'avenir des entreprises, en matière d'embauche et d'investissement.

L'activité serait stable au quatrième trimestre, sous l'effet d'un contrecoup négatif des Jeux olympiques et paralympiques sur l'activité, après leur impact positif sur la croissance au troisième trimestre 2024. La croissance atteindrait ainsi 1,1 % sur l'ensemble de l'année. Elle serait surtout tirée par le commerce. En dépit des gains de pouvoir d'achat des revenus salariaux, la consommation progresserait modérément en 2024, pénalisée par le maintien du taux d'épargne à un niveau de près de 3 points supérieur à son niveau pré-Covid. L'investissement des entreprises et des ménages pèserait négativement sur l'activité, sous l'effet retardé de la dégradation passée des conditions de financement, dans un contexte d'incertitude qui renforce les comportements attentistes des agents privés..

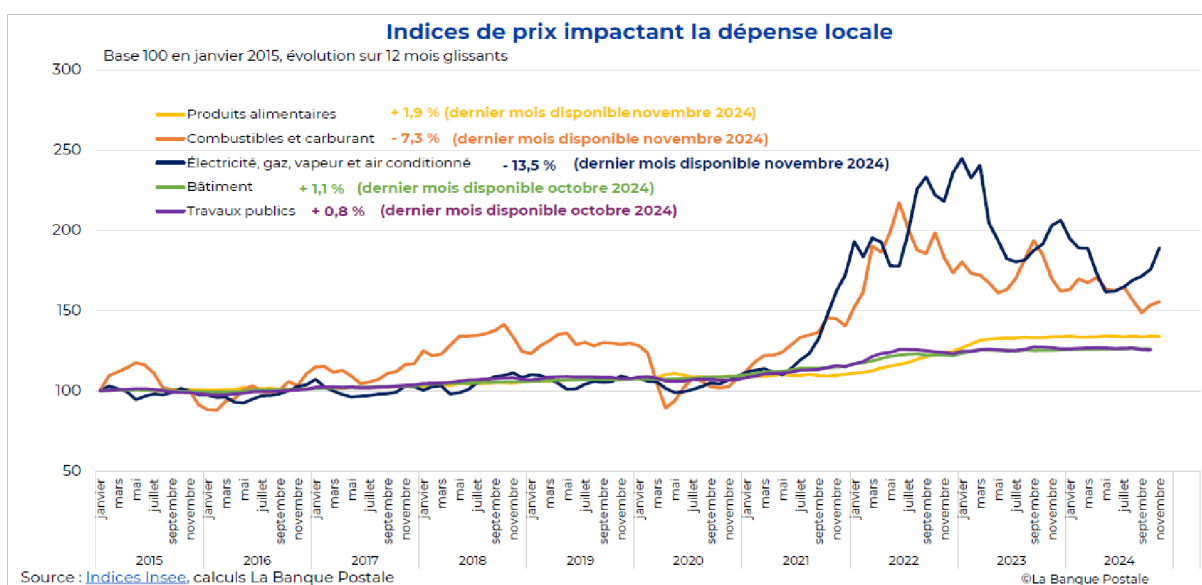


Une progression inédite de l'inflation mais qui devrait ralentir en 2025

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation totale diminuerait ainsi nettement, passant de 3,0 % en glissement annuel au premier trimestre à 1,9 % au quatrième trimestre. Cette diminution proviendrait essentiellement de la dynamique baissière des prix des biens alimentaires et énergétiques.

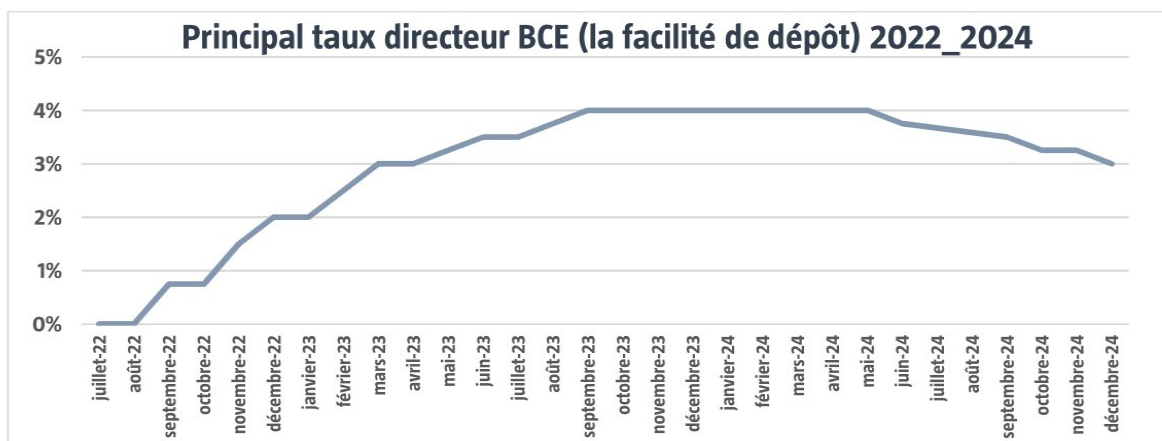
En 2025, l'inflation diminue de nouveau pour **s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024**. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année, prix du baril à 68 euros selon les hypothèses techniques tirées des marchés à terme, contre 76 euros en 2024).

Néanmoins, malgré cette détente globale, les prix de l'électricité, du gaz et du carburant resteraient supérieurs à ceux observés en début de mandat, impactant les ménages, les acteurs économiques mais aussi les collectivités territoriales. L'inflation hors énergie et alimentation poursuivrait sa décrue à 2,2 %, après 2,4 % en 2024, du fait du recul progressif tout au long de l'année de l'inflation des services permis par la normalisation du rythme d'évolution des salaires.



Taux d'intérêts : poursuite de la baisse des taux courts et des taux longs

Après une série de hausses successives depuis juillet 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a entamé une baisse de ses taux directeurs en juin 2024. Le principal taux directeur, le taux de la facilité de dépôt, est passé de 3,75 % en juin 2024 à 3 % en décembre 2024. La perspective pour 2025 serait de maintenir le taux directeur à 3%.



Source : BCE

Bien que les taux entament une baisse, ils demeurent nettement plus élevés que ceux observés ces dernières années, et notamment ceux observés en début de mandat.

C - Contexte et chiffres clés à Mont de Marsan et dans l'agglomération

L'économie locale suit une dynamique contrastée, mais des signaux encourageants se dégagent, notamment d'attractivité démographique.

Performance économique et dynamique

L'analyse de la conjoncture économique au niveau national et local révèle une relative stabilité des chiffres d'affaires des entreprises (+0,6% en 2024), après un léger recul en 2023. Les exportations enregistrent une belle progression de +4,1%, un signal positif après la baisse marquée de l'année précédente.

En termes d'emploi, bien que les offres d'emploi aient diminué -10% et que les recrutements aient légèrement ralenti 4%, le taux de chômage reste relativement bas à 5,7%, inférieur aux 6,7 % observés dans les Landes. De plus, la demande d'emploi reste stable, indiquant une situation globalement contenue.

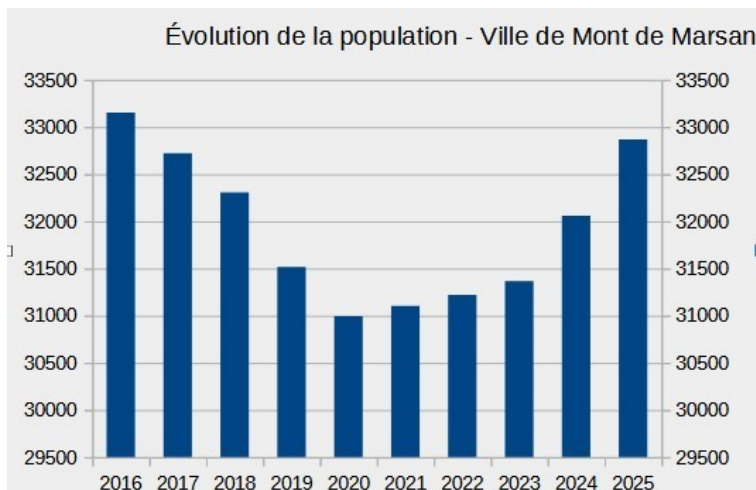
Indicateurs financiers et tendances

Les entreprises font face à des coûts d'achats élevés, mais moins de la moitié d'entre elles constatent une hausse supplémentaire des prix. Les marges restent sous pression pour 42% des entreprises, tandis que la trésorerie est jugée tendue pour 47% d'entre elles. Toutefois, ces défis sont contrebalancés

par une dynamique de croissance stable et un nombre important de créations d'entreprises.

Mont de marsan : une attractivité renforcée

La démographie de l'agglomération poursuit son essor avec une augmentation notable de la population (+2 817 habitants depuis 2020). Fait marquant, Mont de Marsan elle-même regagne de nombreux habitants (+1 873 sur la période 2020-2025), confirmant son attractivité.

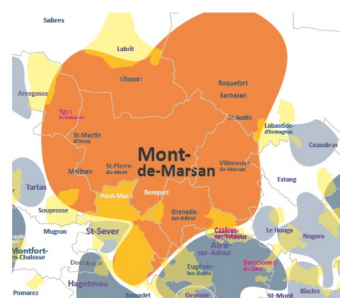


Source : INSEE – Recensement 2016 à 2025.

Cette dynamique positive s'explique également par notre action proactive en matière immobilière, notamment dans le cadre du programme "Action Cœur de Ville", ainsi que par nos efforts constants de modernisation et d'amélioration du cadre de vie, qui séduisent toujours plus de nouveaux habitants.

Le système territorial : une lecture AUDAP du fonctionnement des territoires

12



Du point de vue des **fonctionnements territoriaux** (déplacements domicile-travail, recours aux équipements), la **CA de Mont-de-Marsan** fait partie d'un ensemble plus vaste. Le système territorial de Mont-de-Marsan est composé de 87 communes dont Mont-de-Marsan est le pôle majeur.

A la différence de la période 2011 et 2016), c'est la CA de Mont-de-Marsan qui porte la croissance démographique entre 2016-2022. Le bilan migratoire est LE vecteur des gains de population.



19/02/2025

Présentation de l'Agence d'Urbanisme Atlantiques et Pyrénées – 19.02.2025

Le marché de l'emploi suit cette dynamique positive : le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC a diminué de 4,4% en 2024, avec un taux de chômage en baisse (-0,1 point), se stabilisant à 5,7%. (voir supra)

Entreprises et commerce : une évolution stable

Le tissu économique local se renforce avec 6 657 établissements recensés fin 2024, soit une croissance de 6,87% en un an. On constate 944 nouvelles créations d'entreprises contre 549 disparitions, témoignant d'un dynamisme économique soutenu.

Le commerce de centre-ville affiche de belles performances avec un taux de vacance commerciale sous les 10% depuis 2023. Mont de Marsan se distingue en occupant la 5^e place nationale pour la réduction du taux de vacance commerciale et se positionne en tête de la région Nouvelle-Aquitaine.

Top 10 des villes ACV ayant enregistré la plus forte baisse de la vacance commerciale

Évolution de la vacance commerciale entre 2018 et 2022



Étude OCATA – FACT - 2023

Malgré un contexte économique exigeant, Mont de Marsan Agglomération démontre une solide résilience et une attractivité renforcée. La croissance démographique, la baisse du chômage et la dynamique des créations d'entreprises confirment un environnement favorable à l'investissement et au développement économique.

II - Le contexte budgétaire national : les conséquences de la loi de finance 2025.

La loi de finances pour 2025 introduit des dispositions ayant un impact significatif sur les finances locales. Parmi les principales mesures, plusieurs

concernent directement les communes et les intercommunalités, affectant leurs recettes, leur capacité d'investissement et leur équilibre budgétaire.

A - Contribution des Collectivités Territoriales

Les collectivités territoriales sont mises à contribution à hauteur de 5,5 milliards d'euros, dont 2,0 milliards pour les communes et 1,3 milliard pour les intercommunalités. Cette participation se traduit notamment par la mise en place du **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)**, qui opère un prélèvement de 1 milliard d'euros en 2025, dont 500 millions d'euros pour le bloc local, partagé à parts égales entre communes et intercommunalités.

Ce prélèvement touche les collectivités ayant un indice financier et fiscal élevé, à l'exception de celles éligibles à certaines dotations de solidarité (DSU, DSR, DACOM). Environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seront concernées. La contribution individuelle est plafonnée à 2% des recettes réelles de fonctionnement 2023.

À ce jour, il n'est pas encore établi si la Ville de Mont-de-Marsan sera concernée par ce dispositif de prélèvement.

B - Gel des Fractions de TVA

La loi de finances 2025 prévoit le **gel des fractions de TVA** allouées aux collectivités territoriales au niveau de 2024, en dépit d'une croissance prévue de +2,3% de la TVA. Cela représente un manque à gagner de 1,2 milliard d'euros, dont environ 330 millions pour le bloc local, **principalement les intercommunalités**. Ce gel fragilise le modèle de compensation mis en place lors de la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), limitant les marges de manœuvre budgétaires locales.

Pour Mont de Marsan Agglomération, une régularisation négative de 569 396 € a été constatée fin 2024. Bien qu'indirecte, cette disposition impacte tout de même les finances de la Ville de Mont de Marsan, en raison des liens étroits qui l'unissent à l'agglomération.

C - Diminution des Aides à l'Investissement Local

La loi réduit les dispositifs de soutien à l'investissement local :

- **Baisse du Fonds Vert**, destiné à la transition écologique, passant de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliard en 2025.

- **Diminution des autorisations d'engagement de la DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de 150 millions d'euros, compensée par un abondement à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ces mesures limitent la capacité des collectivités à financer des projets structurants, en particulier dans le domaine de la transition écologique.

À titre d'information, la Ville de Mont-de-Marsan a bénéficié en 2024 d'un financement de 917 450,71 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds Vert. L'agglomération quant à elle a perçu une enveloppe de 934 144,99 € dans ce même cadre.

D - Ajustements de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est ajustée avec un abondement de 150 millions d'euros pour financer une augmentation de la péréquation. Pour les intercommunalités, cette hausse sera compensée par une baisse de leur dotation de compensation, réduisant ainsi directement leurs ressources.

E - Baisse de la DCRTP et de la Dotation de Garantie des FDPTP

La **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** et la **dotation de garantie des Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)** sont en recul :

- 429 millions d'euros pour la DCRTP, dont -150 millions pour les intercommunalités (-16,8%).
- 58 millions d'euros pour la dotation de garantie des FDPTP.

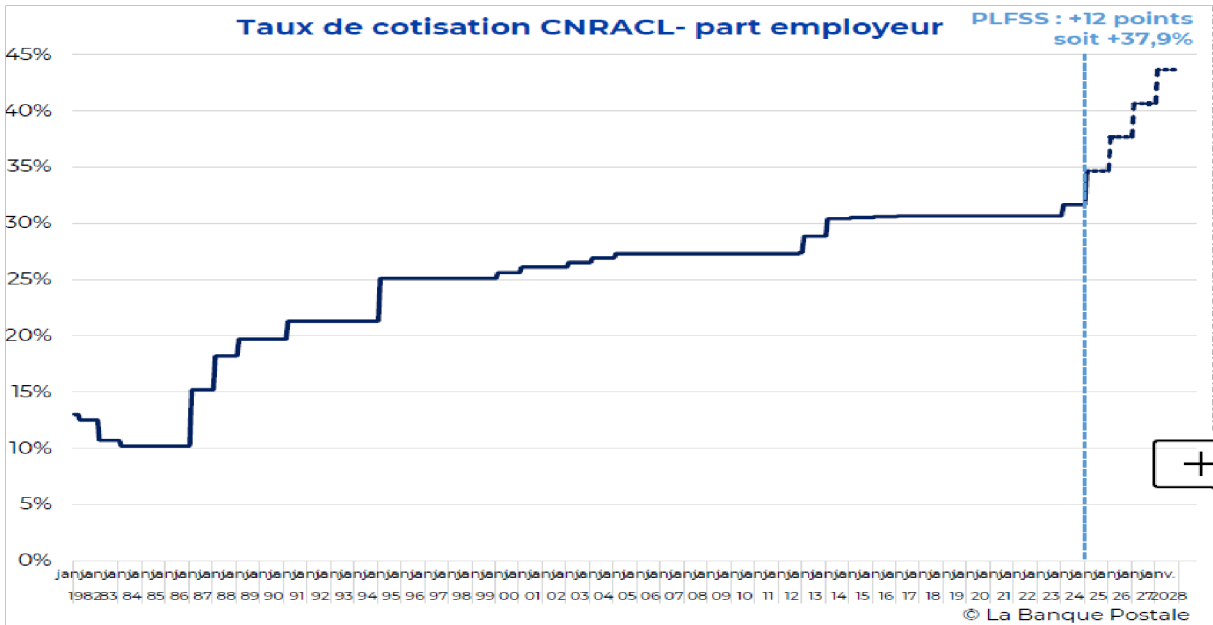
Cette baisse pèsera sur les finances des intercommunalités et renforcera les disparités entre territoires.

F - Hausse des Cotisations Employeur à la CNRACL

Les charges sociales des collectivités augmentent avec la hausse de la cotisation à la **Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**. Le taux passera progressivement de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028, avec un impact financier estimé à 1,5 milliard d'euros pour 2025 et 5 milliards d'euros d'ici 2028.

En outre, la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, réduite en 2024, est rétablie dès 2025. Ces hausses augmentent le coût de la masse salariale des collectivités et limitent leurs capacités d'embauche et d'investissement.

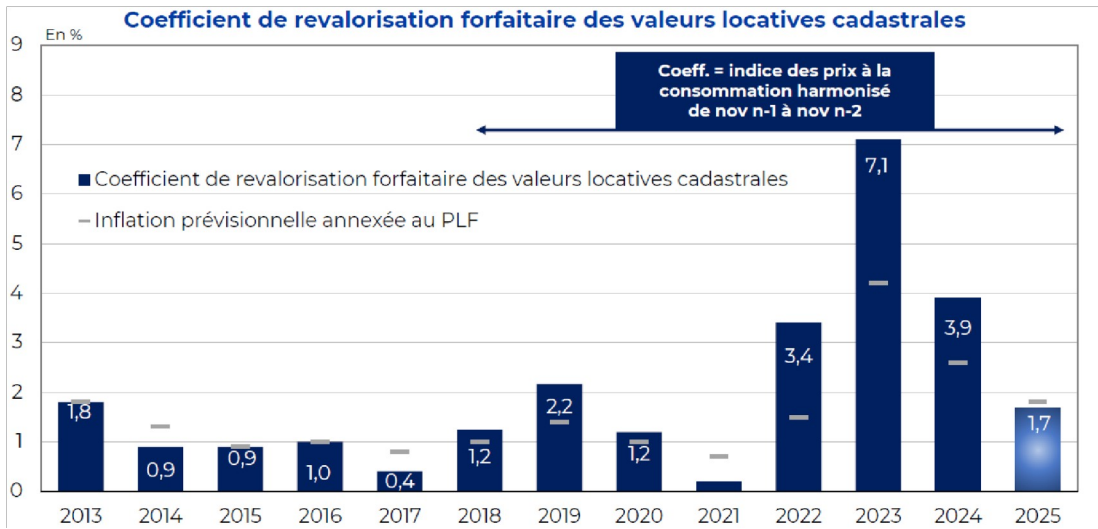
Pour la commune de Mont de Marsan cela représenterait **183 000 € de plus** pendant 4 ans, **soit un total de 1 830 000€**.

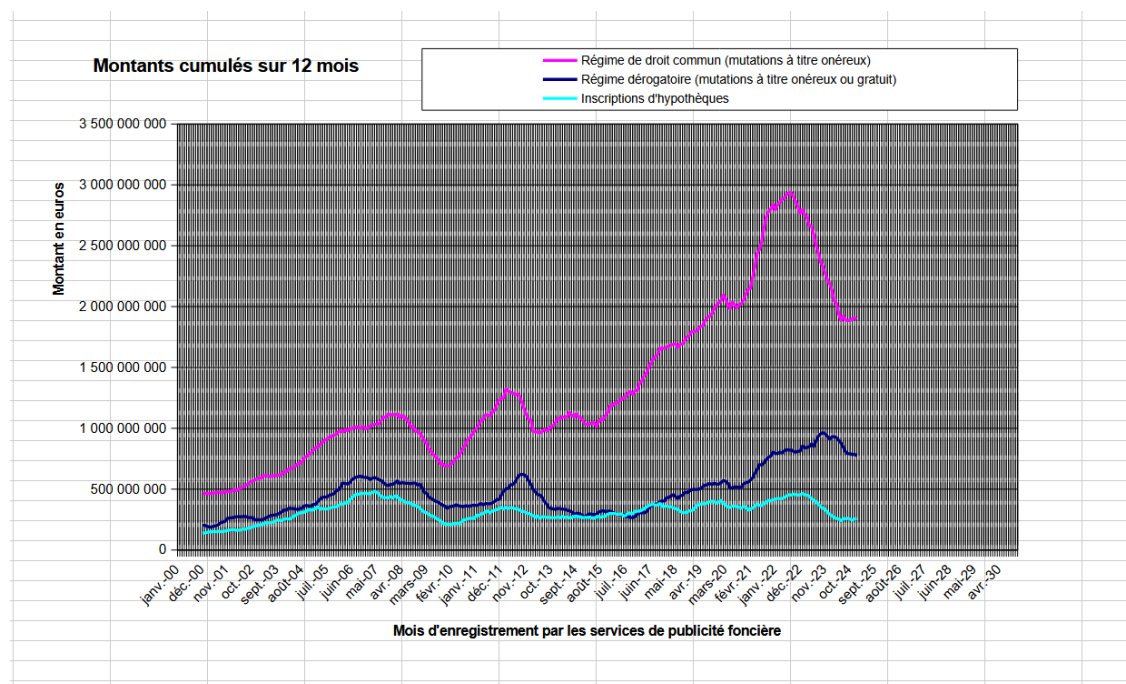


G - La revalorisation des bases de la fiscalité locale

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage », principalement composé de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), est fixé par l’État en fonction de l’évolution de l’indice des prix à la consommation entre novembre N-2 (2023) et novembre N-1 (2024). Pour 2025, il s’élèvera à +1,7 %, un niveau bien inférieur à la revalorisation de 2024, qui était de 3,9 %.

Pour une ville comme la nôtre, cette augmentation de 1,7 % des bases devrait générer environ 180 000 € de recettes fiscales supplémentaires sur les trois taxes ménages.



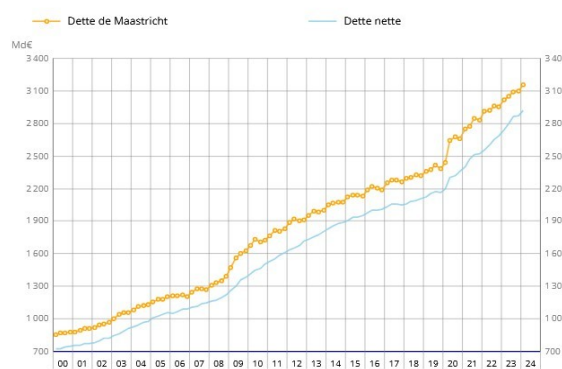


A titre informatif : Évolution des droits de mutations depuis 2000.

La loi de finances 2025 impose un effort budgétaire considérable aux communes et intercommunalités, avec une baisse des ressources, un gel des compensations et une hausse des charges. Ces mesures vont contraindre les collectivités à ajuster leurs stratégies budgétaires et optimiser leur gestion des dépenses courantes pour maintenir l'équilibre financier et continuer à investir.

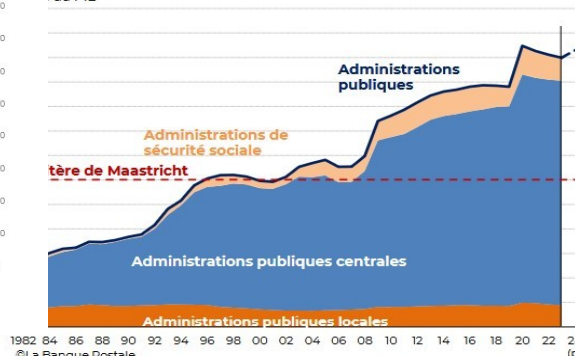
Il est intéressant de rappeler que, contrairement à l'État, les collectivités territoriales sont tenues de présenter un budget en équilibre. Cette rigueur budgétaire explique pourquoi leur dette ne représente qu'une part limitée de l'endettement public total et pourquoi son niveau reste globalement stable depuis les années 1980.

Dettes au sens de Maastricht et dette nette



Source : Comptes nationaux - Insee, DGFIP, Banque de France

La dette des administrations publiques



DEUXIÈME PARTIE : LE BUDGET COMMUNAL

La situation financière de la Ville de Mont-de-Marsan a récemment fait l'objet d'une attention accrue, notamment en raison de son placement dans le réseau d'alerte des finances publiques. Cette mise en lumière a alimenté un débat public, particulièrement vif depuis la diffusion de l'analyse budgétaire réalisée sur les exercices 2021 à 2023. Cette analyse met en exergue certains indicateurs financiers qui, s'ils sont pris isolément, peuvent donner une image alarmiste de la gestion budgétaire de la Ville.

Cependant, il est essentiel de replacer ces données dans leur contexte et d'en proposer une lecture exhaustive. Les finances de Mont-de-Marsan sont marquées par des spécificités structurelles qui influencent directement ses marges de manœuvre : un potentiel fiscal inférieur à la moyenne des communes de sa strate, des recettes locales contraintes et une contribution financière à son intercommunalité plus importante que la moyenne. Par ailleurs, les événements exceptionnels survenus au cours de la période analysée, qu'il s'agisse de la perception de recettes ponctuelles ou du règlement de charges exceptionnelles, viennent biaiser l'interprétation des évolutions budgétaires récentes.

Loin d'être le signe d'une dérive financière, ces constats doivent être relativisés au regard des efforts constants déployés par la municipalité pour préserver un équilibre budgétaire durable.

C'est dans cette perspective que cette analyse rétrospective propose une lecture contextualisée des finances de la Ville, mettant en avant à la fois les contraintes subies et les stratégies mises en place pour garantir une gestion responsable et orientée vers l'avenir.

I - Contexte et analyse rétrospective du budget de la Ville de Mont-de-Marsan

A - Mont-de-Marsan : rappel des spécificités budgétaires et enjeux financiers

La Ville de Mont-de-Marsan présente des bases fiscales relativement faibles. En effet, « le revenu fiscal moyen des foyers montois est de 24 466€, quand la moyenne nationale pour des communes de taille équivalente est de 27 854€. Le revenu fiscal est donc inférieur au revenu moyen national des communes de la strate 20 000 à 50 000 habitants »¹.

¹ Commune de Mont de Marsan - Analyse développée 2023 – p4

Cette situation impacte directement les recettes fiscales de la collectivité. Ainsi, « en 2023, les impôts locaux de 19 014 975€ représentent 606€ par habitant pour la commune de Mont-de-Marsan alors que la moyenne nationale est de 756€ par habitant »².

Le potentiel fiscal de Mont-de-Marsan, qui s'élève à 1 045€ par habitant en 2023, reste également en deçà des standards nationaux. « Toutefois, ce potentiel reste inférieur de 20% à celui de la strate nationale, ce dernier étant de 1 271€ par habitant pour les communes de la même strate »³.

Un facteur majeur est l'absence de compétence scolaire pour la Ville, celle-ci ayant été transférée à Mont-de-Marsan Agglomération. Ce transfert a permis de réduire certaines charges, mais a également entraîné un déséquilibre financier au niveau du reversement de fiscalité. En effet, « les collectivités de la même strate perçoivent en moyenne 239€ par habitant de la part de leur EPCI. Dans le cas de Mont-de-Marsan, la situation est inverse puisque c'est la commune qui reverse 140€ par habitant à l'EPCI »⁴.

Certes, la Ville n'assume plus directement le coût de la compétence scolaire, mais elle contribue néanmoins en reversant une attribution de compensation à Mont-de-Marsan Agglomération. Concrètement, cette situation s'est traduite par un versement de 4 394 858 € en 2023.

La Ville perçoit également une Dotation Globale de Fonctionnement légèrement inférieure à la moyenne nationale, soit « 194€ par habitant contre 197€ pour les communes de sa strate »⁵. Cependant, cette tendance pourrait s'améliorer grâce à la croissance de la population, qui permettrait d'accroître le montant de cette dotation à l'avenir.

Face à ces contraintes budgétaires, Mont-de-Marsan a toujours adopté une gestion rigoureuse de ses finances publiques. Ainsi, depuis 2008, les taux d'imposition n'ont été augmentés que de 5% en 2014 et 2015, puis de 3% en 2024, un choix équilibré qui permet de préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en maintenant des capacités d'investissement.

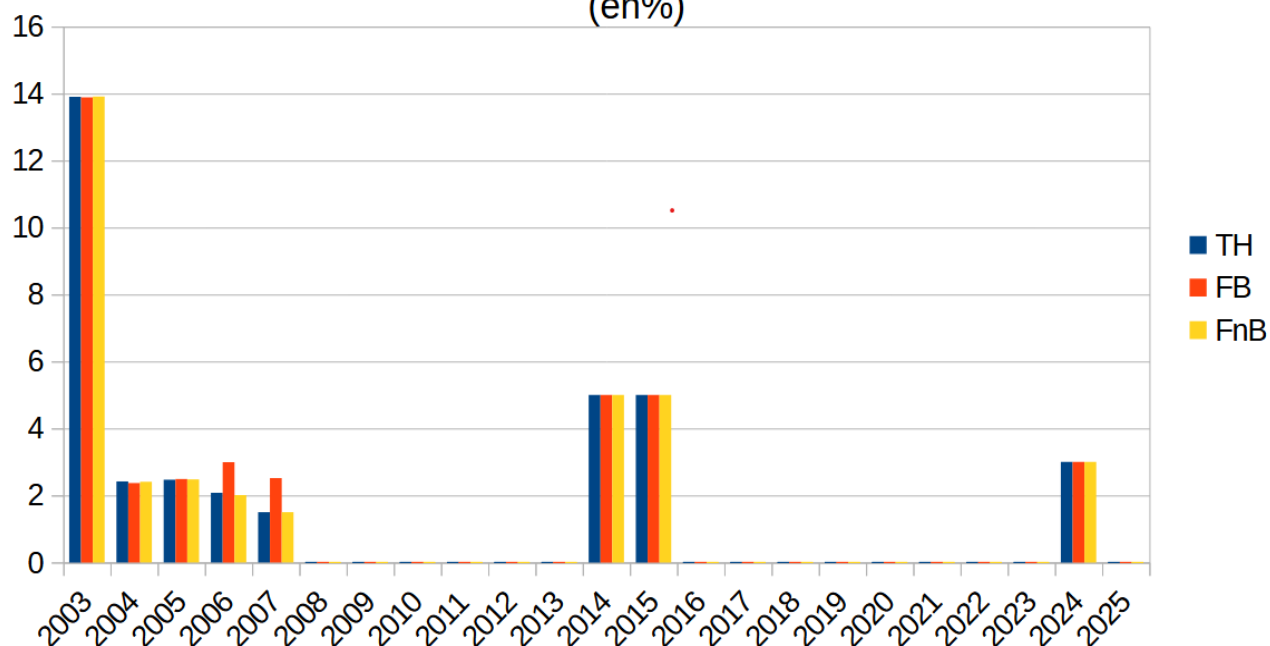
2 Commune de Mont de Marsan - Analyse développée 2023 – p8.

3 Commune de Mont de Marsan - Analyse développée 2023 – p16

4 Commune de Mont de Marsan - Analyse développée 2023 – p8

5 Commune de Mont de Marsan - Analyse développée 2023 - P14

Évolution des taux de fiscalité - Commune de Mont de Marsan (en%)



B - Analyse budgétaire 2021-2023 : une lecture dans son contexte

La Ville de Mont-de-Marsan a été placée en réseau d'alerte en 2024, à la suite d'une analyse approfondie menée par la Préfecture et la Direction générale des Finances publiques. Cette analyse, transmise au Conseil municipal porte sur la période 2021-2023 et met en lumière certains indicateurs nécessitant d'être relativisés et recontextualisés.

L'exercice 2021 a été marqué par des recettes exceptionnelles qui altèrent la lecture des tendances budgétaires. En effet, « *toutefois, cette baisse est faussée par la perception en 2021 d'une dotation exceptionnelle de 962 158€ du fonds de solidarité Covid-19* »⁶.

Par ailleurs, certaines recettes ponctuelles ont contribué à améliorer artificiellement les résultats financiers de cette année. Parmi elles, la cession d'actifs a eu un impact significatif, notamment « *la vente d'un terrain à Pémégan en 2021 à Scalandes pour 1 124 302€* »⁷.

L'endettement de la Ville a également été un point d'attention dans l'analyse.

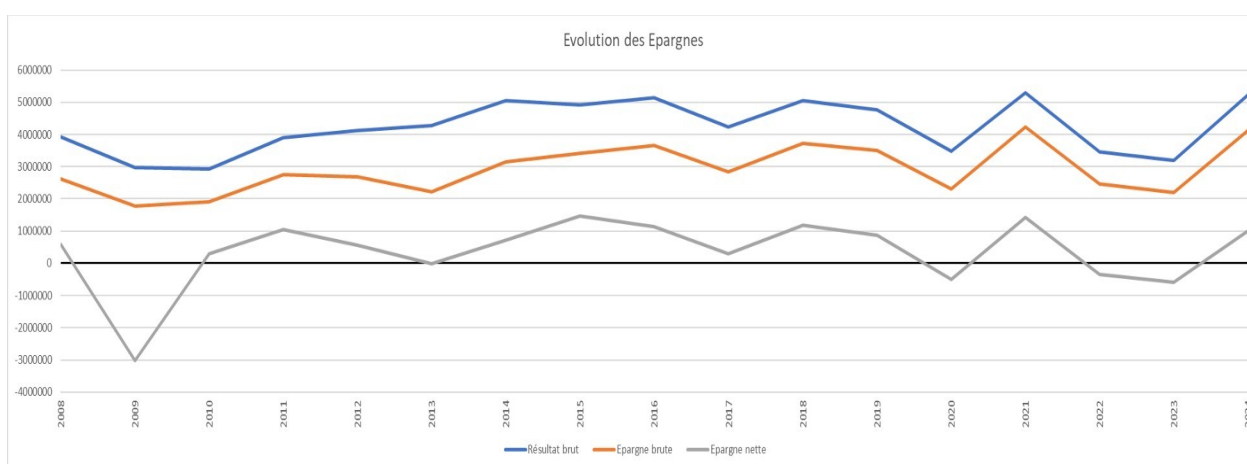
⁶ Commune de Mont de Marsan - Analyse développée 2023 - P14

⁷ Commune de Mont de Marsan - Analyse développée 2023 - p26

Le ratio d'endettement fixé par le rapport officiel s'élève à 1,25, soit un niveau supérieur au seuil de 1, comme ce fut le cas tous les ans depuis 2008 (excepté en 2014).

Cependant, cette estimation ne prend pas en compte une recette exceptionnelle de 1,5 million d'euros, correspondant à la restitution d'une subvention par le cinéma Le Grand Club, à la suite d'un contentieux juridique. Après retraitement, réalisé par la DGFIP ce ratio est en réalité ramené à 1,07.

Ainsi, après retraitement, la CAF brute en 2023 s'élève à 1 432 014€. « *En prenant en compte la CAF brute retraitée des événements exceptionnels, la capacité de désendettement de la commune aurait été de 9,71 années de CAF brute en 2021 et de 14,22 années en 2023* »⁸



*l'épargne nette de 2009 n'inclue pas le flux de 2 millions d'euros de remboursement d'une ligne de trésorerie comptabilisée à tort au compte 1641. Elle est en réalité à ramener à - 1 million d'euros après retraitement⁹.

Concernant les dépenses de fonctionnement, une hausse de 10,99% a été constatée en 2023. Cette augmentation s'explique principalement par des facteurs exogènes souvent des décisions gouvernementales ou réglementaires indépendante de la gouvernance municipale :

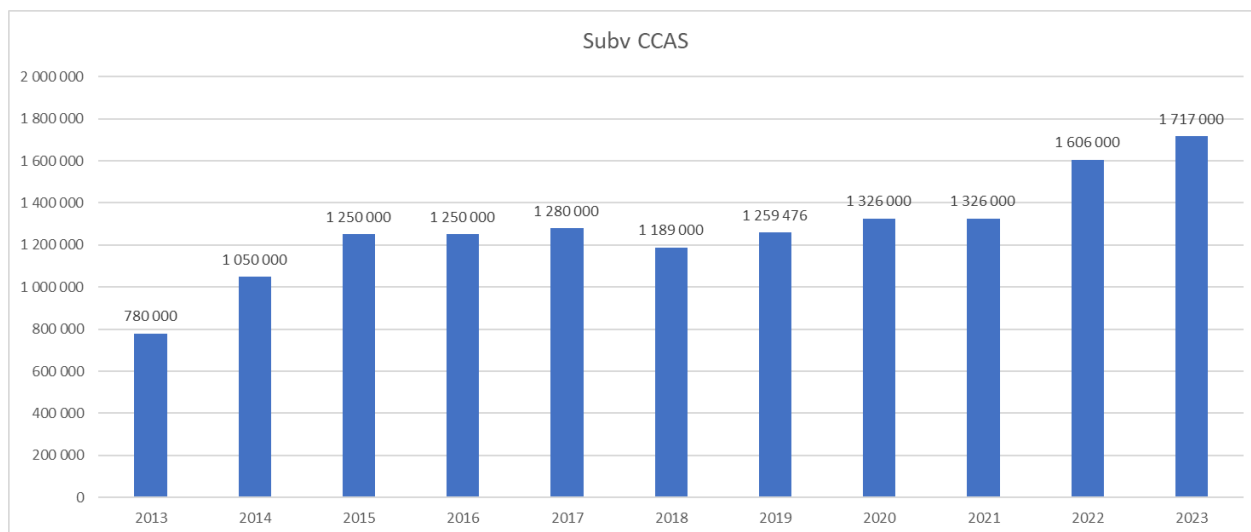
- La hausse des coûts énergétiques, qui a représenté une charge supplémentaire de 500 000€ par an sur deux ans.
- L'augmentation des charges de personnel due au glissement vieillesse-technicité (GVT), soit +445 000€ par an entre 2021 et 2023, malgré une maîtrise des effectifs, passés de 282 à 257 entre 2017 et 2023¹⁰.

⁸ Diaporama - Analyse financière développée Commune de Mont de Marsanprésenté en commission des finances – p25

⁹ Commune de Mont de Marsan, rapport d'observations définitives 2012 , Cour régionale des comptes - p9

¹⁰ Compte administratif 2023 – Commune de Mont de Marsan, p154

- L'augmentation de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), nécessaire pour faire face aux besoins sociaux croissants (+391 000€ entre 2021 et 2023).



Ces évolutions ont eu un impact direct sur le fonds de roulement de la Ville, qui s'est fortement réduit en 2023. « La forte baisse du fonds de roulement rapproche la commune de Mont-de-Marsan du 1er décile alors que cette dernière était au-dessus de la médiane nationale lors des exercices 2021 et 2022. »¹¹

Le fonds de roulement du budget principal de la commune représente désormais plus que 34 jours de charges réelles, contre 70 jours pour les autres communes de la même strate.

Cette situation n'est pas inédite pour la Ville qui s'est déjà trouvée dans des situations plus problématiques. En 2013, le besoin en fonds de roulement était négatif, atteignant -13,9 jours.

Ces éléments conduisaient la Cour régionale des comptes à indiquer que cette année-là, la Ville de Mont-de-Marsan se trouvait en situation d'insolvabilité, avant d'amorcer une trajectoire de redressement maîtrisée.¹² L'expérience a montré que la collectivité a su redresser ses finances en adoptant une gestion prudente et proactive, tout en poursuivant l'investissement dans des projets structurants pour notre Ville et le territoire.

¹¹ Commune de Mont de Marsan - Analyse développée 2023 – p 33

¹² Rapport d'observations définitives – Cour régionale des comptes, Commune de Mont de Marsan, exercices 2012 et suivants - p 72 à 75

C - Une gestion maîtrisée de l'endettement de la ville

Depuis 2015, la ville s'engage avec détermination dans une réduction progressive et continue de son encours de dette, témoignant ainsi d'une gestion financière responsable et efficiente. À cette date, l'encours de dette, incluant le budget principal et les budgets annexes, s'élevait à **53 731 773 €**. Après une augmentation de l'encours de dette consolidé de la Ville de plus de 20 millions d'euros entre 2008 et 2015 (soit + 60%), une politique de désendettement vertueuse a permis de réduire de plus de 11 millions d'euros l'encours de dette consolidé. Sur la base de 19 326 foyers fiscaux, cela équivaut à 571 € de désendettement par foyer fiscal, alors que l'endettement avait augmenté de 1031€ par foyer fiscal entre 2008 et 2015.

Compte tenu des liens étroits en matière de fonctionnement, d'investissement et donc d'endettement entre la Ville de Mont de Marsan et Mont de Marsan Agglomération, il est à noter un ralentissement très net de l'endettement depuis 2018 à l'agglomération. En effet, si l'Agglomération a augmenté de 54 millions d'euros son encours de dette entre 2008 et 2018 passant 2,8 millions d'euros en 2008 à 57,5 millions d'euros en 2018, il n'a augmenté que de 3,4 millions d'euros depuis cette date.

Dans cette dynamique vertueuse, aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2020 et 2021. En 2023, un montant de **3 millions d'euros**, reporté de 2022, a été mobilisé pour accompagner les investissements structurants de la ville, garantissant ainsi la continuité des projets d'aménagement et de développement du territoire.

Par ailleurs, la ville de Mont-de-Marsan rembourse chaque année, depuis 2020, en moyenne 3,9 millions d'euros d'échéances d'emprunt.

Au **31 décembre 2024**, le capital restant dû consolidé s'élève + à **42 686 829 €**, soit 11 millions d'euros de moins qu'en 2015, confirmant cette tendance à la baisse.

RÉPARTITION de L'ENDETTEMENT par BUDGET et Taux Moyen (au 31/12/2024)

Compte	Budgets	CRD	Poids	Taux moyen
MDM Ville	Budget principal	36 715 036 €	86,01%	3,05%
MDM Ville	Budget Zone d'activité concertée	2 385 090 €	5,59%	3,78%
MDM Ville	Budget Projet de Rénovation urbaine	1 364 792 €	3,20%	2,71%
MDM Ville	Budget Parcs de stationnement	240 065 €	0,56%	4,01%
MDM Ville	Budget Crématorium	119 471 €	0,28%	3,86%
MDM Ville	Budget Pompes funèbres	70 063 €	0,16%	3,86%
Régie municipale des eaux de MDM	Budget Géothermie	1 792 312 €	4,20%	3,03%
Total		42 686 829 €	100,00%	3,09%

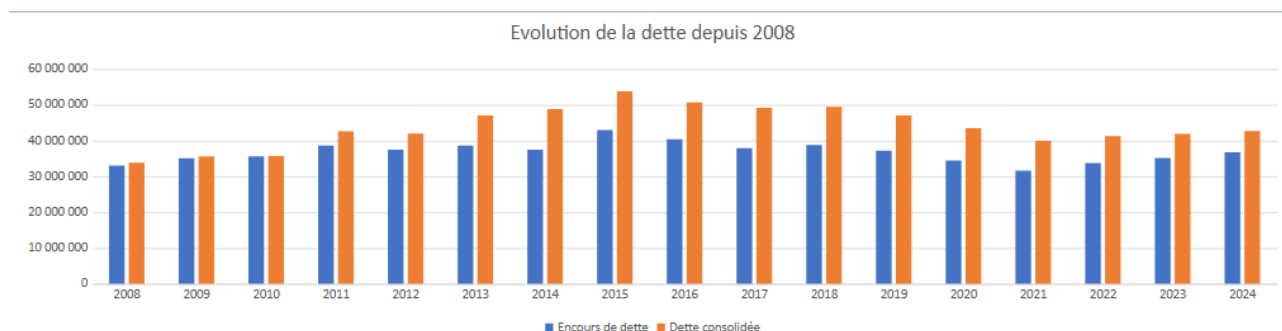
Un encours sécurisé et un risque maîtrisé

L'encours de dette de la collectivité est géré avec prudence, en adéquation avec les durées de vie des investissements qu'il finance. Ainsi, la durée résiduelle moyenne de la dette est actuellement de **13 ans et 10 mois**, tandis que la durée de vie moyenne s'établit à **7 ans et 7 mois**, soit la durée nécessaire pour atteindre un désendettement à hauteur de **50%**.

À noter que l'encours de dette de la ville est positionné en **zone 1A** de la **charte Gissler**, soit **100% du risque le plus faible**. Cette classification souligne volonté de sécuriser la dette de la collectivité et la prudence avec laquelle les engagements sont pris.

En parallèle, le **taux moyen de l'encours de dette** a poursuivi son ajustement positif, atteignant **3,09% en 2024**, en légère baisse par rapport aux **3,13% enregistrés en 2023**.

Pour maintenir cet équilibre budgétaire, la municipalité s'appuie sur un suivi rigoureux et une stratégie d'optimisation constante, notamment grâce à notre partenariat avec cabinet de conseil *Finance Active*. Ces partenaires apportent une expertise précieuse en matière de suivi et de renégociation des emprunts, permettant ainsi d'identifier des opportunités d'optimisation financière au bénéfice de la ville et de ses habitants.



En 2024, 96,56 % des dettes du Budget consolidé est en taux fixe ou indexé sur le Livret A

Risque	CRD	Poids	Taux moyen
Fixe	34 194 221 €	80,10%	2,94%
Variable	1 425 000 €	3,34%	4,22%
Livret A	7 067 608 €	16,56%	3,83%
Total	42 686 829 €	100,00%	3,09%

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
42 686 829 €	3,09%	13 ans et 10 mois	7 ans et 7 mois	35

Une capacité de désendettement solide et conforme aux recommandations

L'un des indicateurs clés de la bonne santé financière d'une collectivité est sa **capacité de désendettement**, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble de sa dette en utilisant son épargne brute. Pour **2024**, ce ratio s'établit à **9,34 ans**, soit un niveau bien en deçà du seuil recommandé par l'État.

En effet, dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, l'État préconise un ratio de désendettement ne dépassant pas 12 ans. La ville se situe donc dans cette fourchette, garantissant ainsi une situation financière équilibrée et maîtrisée.

Une politique financière responsable au service des citoyens

L'engagement de la municipalité en matière de gestion budgétaire se traduit par une anticipation des défis financiers, une optimisation des ressources et une capacité d'investissement préservée pour l'avenir. Cette approche responsable permet d'assurer un développement harmonieux du territoire, tout en maîtrisant l'endettement et en protégeant les intérêts des générations futures.

Grâce à une vigilance continue et à des décisions financières éclairées, la ville poursuit son objectif d'un endettement soutenable, au service du dynamisme local et de la qualité de vie des habitants.

D - Un niveau d'investissement soutenu malgré un contexte budgétaire contraint

Malgré la baisse du recours à l'endettement, la Ville a continué d'investir dans une dynamique particulièrement forte ces dernières années.

Cela a permis de réaliser des projets structurants et d'améliorer significativement les infrastructures locales. En 2024, l'effort financier est de 7,9 millions d'euros investis sur le budget ville et 8,8 millions d'euros tous budgets confondus, avec de très bon taux de subventionnement.

L'un des projets les plus importants concerne **l'îlot Laulom**, avec **1,6 million d'euros investis** en 2024 pour le lancement des travaux. Cet aménagement stratégique, dont le coût total s'élève à **3,5 millions d'euros TTC**, bénéficie d'un soutien financier substantiel, avec **2,6 millions d'euros de subventions**, soit un **taux de financement de 66 %**, permettant d'optimiser les ressources de la ville tout en poursuivant son développement.

D'autres opérations essentielles ont été réalisées, notamment via **1,7 million d'euros de fonds de concours**, mobilisés pour des travaux structurants. Parmi eux, **l'enfouissement des réseaux piloté par le Sydec**, l'amélioration de la **voirie** en lien avec **Mont-de-Marsan Agglomération**, ainsi que des aides spécifiques destinées à des structures culturelles et associatives. À ce titre, le **Café Music** a bénéficié d'un **taux de subvention de 58 %**, et le projet de **Sabres** a été soutenu à hauteur de **57,31 %**, démontrant la capacité de la ville à obtenir des financements extérieurs conséquents pour accompagner ses projets.

Une montée en puissance des investissements depuis 2017

Depuis 2017, la ville s'est engagée dans une politique d'investissements ambitieux sans hypothéquer les finances municipales et donc l'avenir.

Cette politique d'intérêt général et d'action publique vise à améliorer les infrastructures sportives, culturelles et urbaines.

Cette montée en puissance s'est traduite par plusieurs réalisations majeures, notamment :

- **2017** : La construction de la **tribune Est « Benoît DAUGA » du stade Guy & André Boniface**, la création d'un **nouveau dojo**. Par ailleurs, la

construction de la **nouvelle station d'épuration** et l'avancement du **boulevard Nord** ont marqué cette année, expliquant une forte hausse des investissements.

- **2018** : Poursuite des aménagements urbains avec la **fin des tribunes Boniface**, la création du **square des anciens combattants**, la fin du chantier du **boulevard Simone Veil**, la réhabilitation du **parking Despiau** et du **quartier Saint-Médard**. À cela se sont ajoutés d'importants travaux de rénovation des **locaux administratifs et sportifs** ainsi que le renouvellement des **horodateurs**.
- **2019** : Une année marquée par le transfert des compétences **eau et assainissement** à l'agglomération, entraînant une baisse des investissements consolidés. Toutefois, sur le budget ville, des projets structurants ont vu le jour : **acquisitions immobilières dans le cadre d'Action Cœur de Ville**, **rénovation de la salle Barbe d'Or** et transformation de **l'Auberge Landaise**.

Un ralentissement temporaire dû à la crise sanitaire

En **2020**, la crise sanitaire a inévitablement impacté le rythme des investissements. Le confinement et l'arrêt temporaire des chantiers ont entraîné un ralentissement des projets, avec des retards et des reports sur certains travaux. Cependant, malgré ces contraintes, la ville a su maintenir une activité significative en finalisant plusieurs projets d'envergure :

- **Achèvement des travaux de l'Auberge Landaise et de la salle Barbe d'Or**
- **Mise en service de la passerelle sur la plaine des jeux**
- **Travaux dans la salle de l'Argenté**
- **Poursuite du programme Action Cœur de Ville avec de nouvelles acquisitions immobilières**

A noter que la ville a mis en place le plus grand centre de vaccination du département avec plus de 106 000 vaccinations pour un coût de fonctionnement de 120 000 € intégralement supporté par la ville et sans compensation de l'état.

Dès **2021**, les investissements ont repris leur rythme habituel avec **6,5 millions d'euros investis**, dont **6,3 millions d'euros sur le budget principal**. L'année a notamment été marquée par l'acquisition de **terrains et bâtiments pour 2 millions d'euros**, renforçant la maîtrise foncière de la ville pour ses futurs projets.

En **2022**, les investissements ont été maintenus à un niveau élevé avec **5,2 millions d'euros** engagés, permettant de financer notamment le nouveau Vélodrome LUIS OCANA au Harbaux , le **parking Saint Roch**, des travaux d'aménagements pour **l'Orchestre Montois**, ainsi que la modernisation des équipements municipaux.

En **2023**, l'effort financier s'est poursuivi avec **5 millions d'euros d'investissements**, incluant des études pour le **Musée**, la **réfection des façades**, des **travaux d'enfouissement de réseaux**, l'acquisition de **matériels et équipements** pour les services municipaux, ainsi que d'importants travaux d'aménagement comme la **création d'un terrain synthétique** et la poursuite des aménagements sur les **anneaux cyclistes du Harbaux**, notamment avec le plateau pédagogique « Savoir Rouler ».

Grâce à cette politique d'investissement ambitieuse et maîtrisée, la ville poursuit son développement en alliant **amélioration du cadre de vie, modernisation des infrastructures et optimisation des financements**, avec une moyenne de **60,4 % de subventions**, un levier essentiel pour maximiser chaque euro investi au bénéfice des Montois.

E - Focus RH : Une gestion des ressources humaines en pleine évolution

Un niveau de charges de personnel impacté par les transferts de compétences et la mutualisation

En 2024, les charges de personnel de la Ville de Mont-de-Marsan s'élèvent à **391€ par habitant**, un montant nettement inférieur à la moyenne des communes de la même strate (**823€/hab en 2023, source OFGL – base communes**). Ce niveau de dépenses s'explique par plusieurs transferts de compétences vers l'Agglomération, notamment en matière d'**Éducation, Autorisation des Droits des Sols, Politique de la Ville, Théâtre de Gascogne, Jeunesse et Café Music**. Ces transferts ont entraîné une diminution des attributions de compensation perçues par la Ville. Par ailleurs, la **mutualisation des services supports** entre la Ville et l'Agglomération a conduit à la migration de plusieurs agents vers l'intercommunalité, avec une refacturation à la Ville via une réduction des attributions de compensation.

Une masse salariale en hausse malgré une diminution des effectifs

Entre **2021 et 2024**, la masse salariale de la Ville a augmenté de **16,35 %**, une hausse essentiellement portée par les mesures gouvernementales successives (revalorisation du point d'indice, augmentation du SMIC, mesures catégorielles). Dans le même temps, les effectifs ont été réduits, passant de

282 équivalents temps plein (ETP) en 2015 à 257 en 2024, témoignant d'une gestion maîtrisée des recrutements.

ÉVOLUTION MASSE SALARIALE en € et en %

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n-1
BP	10 657 384	11 479 046	11 874 606	12 424 920	12 950 620	+4,23%
CA	10 485 517	11 346 781	11 820 820	12 200 755		+6,15%

Des prévisions budgétaires 2025 marquées par des hausses incompressibles

Pour **2025**, les prévisions budgétaires annoncent une **augmentation des charges de personnel notamment en raison de l'augmentation des cotisations obligatoires** (CNRACL et URSSAF), estimée à **244 500 €**.

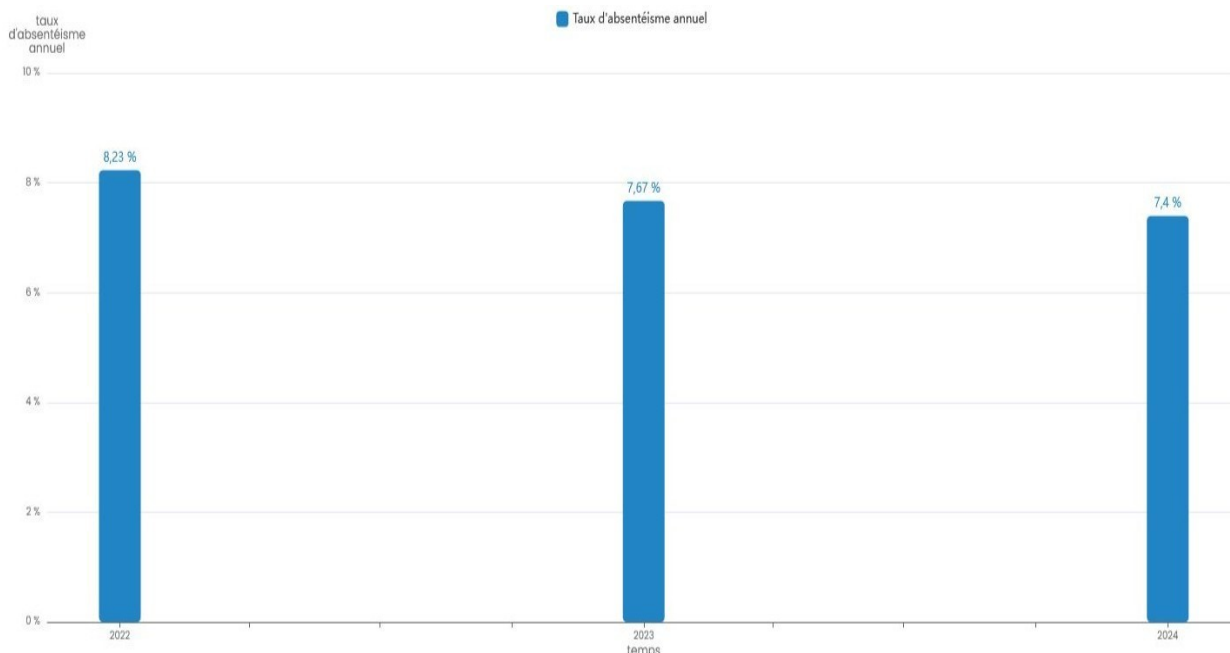
Il est à noter que tous les départs à la retraite ne sont pas systématiquement remplacés. Sur la Ville (CCAS compris) c'est 6 départs en retraite en 2024 et 7 prévus en 2025.

Aucune démission de titulaire en 2024 et 10 mutations ou détachements de titulaires en 2024 sur 257 ETP (Effectifs temps plein).

A noter enfin que 45 agents communaux ville et CCAS ont bénéficié d'avancement de grade et/ou de promotion interne.

Une légère baisse de l'absentéisme

En 2024, l'absentéisme médical, toutes causes confondues (**maladie ordinaire, accident de service, congés longue maladie et longue durée, maladies professionnelles, grave maladie, etc.**), a enregistré une légère diminution de **0,83 %** par rapport à l'année précédente. Cette évolution, bien que modérée, traduit une tendance à la stabilisation des arrêts de travail au sein des effectifs municipaux.



Un accompagnement professionnel structuré et en évolution

Mis en place en **2019**, l'accompagnement professionnel de la collectivité s'étend sur plusieurs mois et vise à soutenir les agents confrontés à des **restrictions médicales, une inaptitude, une reconversion ou une évolution professionnelle**.

En **2022-2023**, **52 agents** ont bénéficié de ce dispositif, dont **10 agents de la Ville**. En **2023-2024**, ce chiffre est passé à **37 agents**, dont **9 de la Ville**.

Depuis **2022**, le Centre de gestion propose également cette prestation via une **conseillère en évolution professionnelle** (prestation payante), répondant aux nouvelles obligations imposant aux collectivités de formaliser une offre d'accompagnement professionnel intégrant **plans de développement des compétences, immersions, CPF, bilans de compétences et VAE**.

Nous attachons une importance particulière à cet accompagnement, qui constitue un levier essentiel pour faciliter le reclassement des agents et garantir une gestion dynamique et anticipative des ressources humaines.

Développement des compétences et formation professionnelle

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, deux gestionnaires formation pilotent la mise en œuvre du plan de formation, garantissant un suivi personnalisé et une adaptation continue aux besoins des agents.

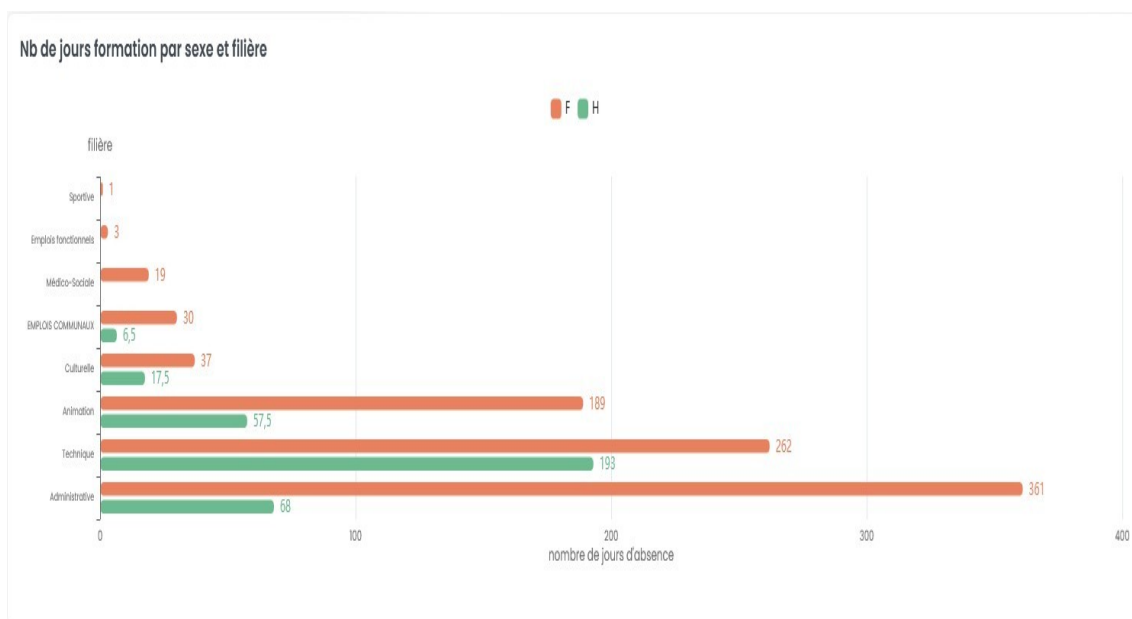
Le budget formation, hors CNFPT, atteignait 63 318,50 € en 2024, avec un taux d'exécution de 92 %. Pour 2025, une enveloppe renforcée de 75 939,70 €

est prévue, traduisant la volonté de soutenir activement la montée en compétences des équipes.

Il convient de noter que les formations obligatoires liées à l'armement de la Police Municipale représentent une part significative du budget, avec une prévision de 15 000 € en 2025 pour couvrir les obligations de formations et entraînements réguliers.

Les formations internes, organisées par le service Formation, sont dispensées par des formateurs qualifiés internes. En 2023, leur engagement a été reconnu par une revalorisation du régime indemnitaire, avec une indemnité de 80 € par jour de formation, dans la limite de 10 jours par an et par formateur, notamment pour les sessions de SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et de sécurité incendie.

La Ville de Mont de Marsan adopte une démarche proactive en matière de gestion des compétences, en alliant montée en compétences des agents et valorisation des expertises internes.



TROISIÈME PARTIE : NOS PRINCIPALES ORIENTATIONS 2025

Un budget pour continuer d'investir sans dégrader notre situation financière et le fonctionnement du service public

Fidèles à nos priorités, nous poursuivons l'ambition de maintenir un niveau d'investissement pour améliorer le cadre de vie des Montois tout en assurant un niveau de fonctionnement de service public à la hauteur, sans pour autant dégrader la situation financière de la ville. En 2025, la majorité municipale de Mont de Marsan réaffirme son engagement en faveur d'un développement harmonieux et durable de notre ville. Fidèles aux engagements pris auprès des Montoises et des Montois, nous avons engagé plus grandes opérations :

Poursuivre nos efforts pour aider les plus fragiles d'entre nous et notamment les seniors et les citoyens porteurs d'un handicap :

- en augmentant les moyens donnés au CCAS pour répondre à l'accroissement des besoins de la population et en lançant une étude pour une maison inclusive autisme.
- poursuite du programme ADAP accessibilité de nos bâtiments communaux (100 000 €)
- en lançant une étude en vue de la maison des 1000 premiers jours : pour coordonner et renforcer l'aide à la parentalité (30 000 €)

Le CCAS poursuivra en 2025, malgré des demandes de plus en plus croissantes ses différentes activités et missions :

- Lutte contre l'exclusion,
- Aide et accompagnement aux enfants et familles en difficulté, (35 325 € en 2023)
- Aide et accompagnement aux personnes âgées,
- Aide et accompagnement aux personnes en situation de handicap

Le CCAS poursuivra également son maintien de subventions à deux associations, le Panier Montois et la Ruche Landaise (5000 € par an pour chacune), afin de soutenir leurs actions

Nous souhaitons ainsi poursuivre l'aide aux plus fragiles en soutenant le CCAS et ses activités (CCAS, FJT, MAS) : maintien de la subvention 2025 à 1 717 000 €.

Environnement, nous agissons dès maintenant :

Nous poursuivons la modernisation de l'éclairage public :

- Sur environ 7840 point lumineux,
- 2487 luminaires remplacés par des luminaires à LED, faisant de la Ville de Mont de Marsan la première Ville du département en taux d'éclairage LED.
- 53,17 % du parc d'éclairage à LED, consommation divisée en moyenne par 4.
- Coût HT : 3 730 821 €
- Participation SYDEC : 1 179 578 €
- Participation Ville : 2 470 600 €
- Subvention Etat : 80 643 €
- Enfouissement des réseaux Boulevard des Acacias entre Chemin de Thore et chemin de Halage : 40 071€

Toutes nos actions sont en lien avec notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et tiennent compte des avis du conseil de développement (CODEV). Bien conscients des enjeux environnementaux actuels et futurs, chacun de nos projets comporte un plan de végétalisation comme l'îlot Laulom (Smart Green) et une continuité de mode déplacements doux, comme les pistes cyclables.

L'aménagement durable de notre territoire vise à une stratégie bas carbone, de réduction des émissions de GES et de sobriété énergétique. Cela se traduira notamment par :

- . l'amélioration des performances énergétiques de notre patrimoine (100 000 €),
- . Poursuite de la modernisation du réseau d'éclairage public (6 000 000 € sur 6 ans)
- . La production des énergie renouvelables (étude sur géothermie à l'hôtel de ville, études sur les parkings et les toitures).

Elles nous permettent de réduire drastiquement notre consommation d'énergie, de même que nos factures.

Nous poursuivrons notre politique de sobriété énergétique. Prévisions pour 2025 avec une baisse de 15 % de la consommation sur nos bâtiments.

La déminéralisation et la plantation d'arbres (2.000 arbres plantés dans le mandat) concourent aussi à la lutte contre les îlots de chaleur. Qu'il s'agisse de la gestion infiltrée des eaux pluviales, des cagettes d'infiltration sous chaussée ou de places de stationnements en dalle béton engazonné pour infiltrer les eaux pluviales, tous nos projets comportent systématiquement un volet développement durable.

Ainsi, sur l'avenue de Sabres, le taux d'imperméabilisation de cet axe est désormais de 90 %.

A noter que la ville abondera d'un fonds de concours de l'ordre de 600 000€ pour compléter voire se substituer à l'Agglomération pour améliorer la voirie montoise.

Les mobilités douces

Au travers de sa géographie, la ville de Mont-de-Marsan possède des atouts lui permettant de développer un réseau cyclable s au gré des aménagements de voirie. Cette politique a connu une forte accélération depuis ces 10 dernières années.

Mont-de-Marsan compte désormais 29 kilomètres de pistes et voies cyclables ainsi que 669 appuis vélo installés à la demande des utilisateurs. Elle accompagne ses salariés dans l'usage du vélo et de l'association de recyclage et réparation MONT2roues avec la mise à disposition gratuite d'un local.

Ce déploiement est le fruit d'une stratégie concertée avec les acteurs de l'espace public et les associations de pratiquants. Cette politique d'aménagement est une réelle force pour le développement des modes doux sur le territoire.

Nous poursuivrons notre investissement (50 000 €) sur plusieurs axes :

- Développer les infrastructures cyclables et en particulier les continuités cyclables,
- Développer les zones apaisées,
- Augmenter les stationnements vélo,
- Inciter l'utilisation du vélo pour les trajets pendulaires et les déplacements professionnels,
- Accompagner les associations et les entreprises,
- Promouvoir l'utilisation du vélo.

L'engagement politique est fort pour faire vivre ce Plan Climat qui devient une priorité pour nos projets à venir.

A – Réalisations 2024

Nous n'avons pas ménagé nos efforts en 2024. Nos investissements ont été multiples malgré un contexte économique nationale très dégradé :

Aménagement Entrée Nord Ouest : 3 724 390,85 € HT (agglomération)

- Tranche ferme Avenue Henri Farbos : 1 534 346,03 € HT
- Enfouissement de l'éclairage : Av de Sabres Jean Macé et rue Bérard - 540 990 € HT (Ville)
- Participation Ville Entrée Nord Ouest : 800 000 € (21,48% de l'opération)
- Autres partenaires financiers : 2 134 369,80 € (57,31 % de l'opération)
- Tranche conditionnelle 1 Avenue de Sabres : 2 190 044,82 € HT
- Feux tricolores : 36 143,77 € TT

Travaux Conseil de Quartier :

- Aménagement du square du Tursan

Autres travaux Espaces Publics :

- Passerelle des Musées : 341 881,80 € TTC
- Réfection de la Cale de la Marine : 99 843,18 € TTC
- Cheminement des allées du parc Jean Rameau : 36 005,74 € TTC
- Réfection cheminement talus de la gare : 69 757,23 € TTC
- Aménagement du réseau d'assainissement espace François Mitterrand

Déploiement du mobilier urbain publicitaire - contrat de concession :

- 5 sanitaires, 50 abris-bus, 34 planimètres, 4 journaux d'information numériques, 4 panneaux numériques, 1 colonne d'affichage culturel , 7 panneaux d'affichage administratif, 15 panneaux d'affichage libre.

B - Poursuite des aménagements et de la voirie en 2025

La voirie demeure un axe prioritaire de notre action municipale. Nous investissons pour améliorer le quotidien des habitants et faciliter les déplacements au sein de notre commune. Avec une enveloppe de 780 000 € dédiée aux travaux de voirie (dont 600 000€ de fonds de concours de la Ville de Mont de Marsan pour l'avenue de Sabres et 180 000€ pour la rue des Arceaux qui relève du domaine privé de la Ville) nous engageons des moyens conséquents pour moderniser nos infrastructures.

La requalification complète (1,6 km) de l'avenue de Sabres illustre notre volonté d'accompagner les projets structurants de notre ville, offrant ainsi aux Montoises et aux Montois des axes de circulation plus sûrs et plus agréables. Notre engagement sur la voirie ne se limite pas aux grands axes : les interventions sur les espaces verts, le mobilier urbain ou encore l'éclairage public participent à l'amélioration de notre cadre de vie.

Après l'aire de Nahuques en 2025 nous réaliserons celle du parc Jean Rameau.

Aménagement îlot Laulom :

- Déconstruction, désamiantage + Aménagement : 2 630 361,89 € HT
- Eclairage public + déplacement transformateur Edf : 513 179,31 € HT

- Participation SYDEC éclairage : 75 343 € HT
- Création d'une dalle de skate aux Arènes : 63 480 € TTC
- Taux de subventionnement : 66 % de l'opération.

Travaux Conseil de Quartier :

- Projet liaison douce quartier des Couturelles : 15 000 € TTC
- Travaux aménagement traversée du boulevard d'Alingsas : 37 500€ TTC
- Mise en place d'agrès au niveau du square des forsythias : 23 010 €
- Aire de jeux du parc animalier de Nahuques : 70 043,45 € TTC

C - Une sécurité renforcée pour tous

Il fait bon vivre à Mont-de-Marsan et nous souhaitons que cela perdure.

La sécurité est une priorité absolue. En 2025, nous poursuivons le déploiement de la vidéoprotection avec une nouvelle tranche de 100 000 €. Ce dispositif, essentiel pour prévenir les incivilités et renforcer le sentiment de sécurité, s'intègre dans une politique globale de tranquillité publique en lien étroit avec les forces de l'ordre.

Depuis le début de notre mandat, nous avons significativement renforcé les moyens de notre police municipale (recrutements de 3 policiers municipaux). Les effectifs ont été augmentés, nos policiers sont désormais armés et bénéficient de nouveaux équipements, notamment des motos, leur permettant d'intervenir rapidement et efficacement sur tout le territoire communal.

Cette brigade motorisée de 2 motos constituera une véritable plus-value pour les administrés, en permettant une meilleure réactivité et une couverture plus large du territoire. Grâce à leur mobilité accrue, ils seront en mesure d'intervenir rapidement, notamment en milieu urbain, où les déplacements en deux-roues permettent de réduire le temps d'intervention sur des actions urgentes. Cette brigade motorisée jouera un rôle clé en matière de sécurité routière, notamment dans la lutte contre les excès de vitesse, le non-respect du code de la route et les rodéos urbains.

Grâce à ces actions conjuguées, on constate depuis 2020 une baisse des infractions de voie publique liées à l'action des services de police :

- -37 % de vols à la tire
- -18,8 % de vols à la roulotte et vols d'accessoires
- Taux d'élucidation global à + de 40 %

Pour lutter contre la délinquance de proximité, nous avons installé 24 caméras sur le domaine public. Nos parkings sont également dotés de 26 caméras pour Saint Roch. Ainsi que de 11 caméras au parking du Midou. Les images de la PM sont renvoyées au centre opérationnel de commandement du commissariat.

Depuis 2020 : 1 caméra installée place Charles de Gaulle - 2021 : 3 caméras installées : 1 rond-point du Midou, 1 place Jean Jaurès, 1 caméra nomade devant l'entrée du Tunnel rue des ruisseaux.

2022 : 3 caméras installées : Chemin du baradé, 1 angle Rozanoff/ Peyrouat, 1 sur l'école du Peyrouat – 1 à proximité du palais de justice

2024 : 1 caméra nouvelle à proximité de la Préfecture (coût 23 000 €).

- **2025 :**

- 2 caméras : une place Raymond Poincaré et une supplémentaire à proximité de la Mairie (coût 29 000 €)

Par un maillage efficace et pragmatique du domaine public, nous sécurisons ainsi les lieux de vie tout en garantissant des images exploitables dans le cadre de procédure judiciaire.

Pour 2025, de nouvelles caméras seront installées à proximité de la Préfecture, une sur la place Raymond Poincaré, une supplémentaire à proximité du Palais de Justice et une supplémentaire à la Mairie. Montant des 4 caméras estimés à 52 000 € TTC

A noter que l'État ne dispose plus de crédit fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour subventionner la ville concernant la vidéo protection.

La sécurité, c'est aussi la lutte contre les attaques informatiques :

C'est aussi accompagner nos différents partenaires dans leurs missions régaliennes :

- Forum des métiers des forces de l'ordre, cadets, réservistes.

Et dans nos quartiers :

- Maintien et déploiement sur la zone 30 – création quartier Nonères prévus cette année
- Déploiement de radars pédagogiques
2 radars de comptage de vitesse et 8 radars pédagogiques installés dans les quartiers à la demande des Conseils de Quartier, de la Police Municipale, ou des Services. Les moyennes des vitesses enregistrées sur les deux radars de comptage oscillent entre 20 et 40 km/h .

Face à la recrudescence des incivilités — notamment les dépôts sauvages, les infractions aux règles de gestion des déchets et les atteintes à l'environnement — le recrutement de 2 gardes champêtres est fléché. L'association des policiers municipaux et gardes champêtres s'inscrit pleinement dans le projet global de création du **pôle Tranquillité et Sécurité Publique** de la ville de Mont-de-Marsan. Ce pôle réunira la police municipale, les ASVP et, à terme, les gardes champêtres, afin de garantir une approche cohérente et renforcée en matière de sécurité et de cadre de vie.

D - Des infrastructures sportives de qualité

Le sport contribue à la vitalité et à la cohésion sociale de notre ville. Nous avons décidé d'investir significativement pour offrir aux associations et aux usagers des équipements modernisés.

Mont de Marsan : ville 100% sportive avec près de 9500 licenciés, 142 éducateurs,

50 disciplines différentes, 67 associations dont 4 omnisports, 2 clubs professionnels de haut niveau sur le territoire. Le sport revêt une place très importante pour un grand nombre d'habitants de notre ville et accompagne l'ensemble des sportifs dans un projet articulé sur 3 grands axes :

- Encourager la pratique sportive du plus grand nombre,
- Accompagner les clubs dans leurs pratiques
- Soutenir l'excellence dans la pratique sportive.

Ce qui nous conduit à investir régulièrement et massivement comme par exemple :

- Aménagement des espaces extérieurs : 1 966 614 € avec notamment :
 - Elargissement de l'entrée des chemins des sports
 - Aménagement du parking de la Hiroire
 - Aménagement du chemin des sports
 - Aménagement du parking de la plaine
 - Aménagement du parking Barbe d'Or
- Construction de vestiaires supplémentaires : 584 450,06 €
- Sécurisation du franchissement du Midou : 564 330 €
- Réfection de la voirie derrière les nouvelles tribunes : 193 903,70 € TTC
- Création d'une aire de lancer de javelot à la Plaine des Sports : 111 743,97 € TTC

- Rénovation de l'espace multisports Barbe D'or : 1 987 834,08 €
- Salle du Péglé remplacement couverture amiantée 168 000,00 €
- Complexe sportif de Barbe d'Or, comprenant la salle Henri Lacoste et la salle Barbe d'Or 1 404 000 € HT dont la ville paye 56 %.
- Terrain synthétique 1M€ à Boniface

Parmi les opérations emblématiques de cette année 2025 :

- Éclairage leds du terrain de foot du Beillet 74 135€
- Fin et livraison du chantier des deux courts couverts de tennis de la Hiroire : 484 044€ dont 384 044€ de report
- Rénovation des courts de tennis de l'Argenté : 35 000 €
- Mise en œuvre d'un espace skate park à Laulom 273 000 €
- Amélioration de l'éclairage de la plaine des sports : 45 000 €
- Subvention pour le nouveau siège du Stade Montois Omnisports : 40 000 €

Mais nos investissements se sont également portés sur :

Ces investissements témoignent de notre ambition de faire de Mont de Marsan un territoire où le sport est accessible à tous, dans des conditions optimales. Nous veillons également à la mise à niveau de nos infrastructures sportives pour répondre aux besoins des clubs et des amateurs de sport.

E - Un soutien réaffirmé à la culture

Le chantier du Musée démarre cette année

Mont de Marsan est et restera un territoire de culture. Après le Café Music, le Musée s'apprête à devenir un nouvel écrin culturel pour notre ville. Avec un investissement total de près de 2 millions d'euros, dont un reste à charge d'1 million d'euros pour la commune après subventions, nous faisons le choix de la culture comme levier d'attractivité et de rayonnement.

La culture ne se limite pas aux infrastructures. Nous continuerons à soutenir les initiatives culturelles locales, qu'il s'agisse d'événements, de résidences d'artistes ou de projets pédagogiques, afin de favoriser l'accès à la culture pour tous.

- Lancement du projet muséal DESPIAU WLERICK avec début des travaux de déconstruction, fouilles archéologiques et travaux des réserves pour un montant de 1.668.774 € dès 2025.
- Nous organiserons Mont de Marsan Sculptures en fin d'année (100.000 €)
- Nous poursuivrons le développement du street art en Ville : 10 œuvres nouvelles entre 2017 et 2024 et 2 nouvelles en 2025
- Nous poursuivrons le soutien à la course landaise avec le championnat de France en octobre.
- Soutien à l'orchestre montois (subvention et mise à disposition infrastructures)
- Poursuite du soutien au festival Arte Flamenco (90 000€ en 2025, contre 80 000€ en 2023).
- Marsan sur scène/Gasc'on tour (5^{ème} édition en 2025)

F - Le cœur de Ville

Notre engagement se traduit également par la poursuite du programme « Cœur de Ville ». Le ravalement des façades (180 000 €) et la rénovation de la passerelle du musée illustrent notre volonté de renforcer l'attractivité et la dynamique de notre centre-ville.

Nous engagerons, pour 2025, une Opération de restauration immobilière (ORI) avec deux objectifs : celui de rendre obligatoires les travaux sur les immeubles dégradés et d'améliorer l'habitabilité pour continuer à attirer de nouvelles familles à vivre dans notre cœur de ville (71 000 €).

- Réduction de la vacance commerciale (10 % fin 2024 contre 20,5 % à l'été 2019)
- Aide proposé pour la rénovation des commerces et vitrines.
- Construction logement privé et social aide de : 138 000€ par an pour habitat privé et 600 000€ par an pour habitat social.
- Avenue Farbos (1 612 000€ TTC) une vingtaine d'arbres plantés, 550 m de linéaire de voirie, 800m de piste cyclable 54 places de stationnement, création de deux quais de bus.
- 900 000€ de fond de concours de la ville pour le café Music
- Labellisation « Action cœur de ville »
- Nombre de permis de construire validés
 - 2020 = 38
 - 2021 = 52
 - 2022 = 62
 - 2023 = 57
 - Total = 209

Nombre de résidence, logement construit

- 2020 = 26
- 2021 = 211
- 2022 = 19
- 2023 = 245

Total = 501

Notre engagement se traduit également par la poursuite du programme « Cœur de Ville ». Le ravalement des façades (180 000 €) et la rénovation de la passerelle du musée illustrent notre volonté de renforcer l'attractivité et la dynamique de notre centre-ville. Une vision cohérente et ambitieuse pour Mont de Marsan.

Ainsi que le démarrage de la première tranche des nouvelles galeries avec le démarrage des travaux de la résidence étudiantes (53 logements) qui nous permet de développer l'offre étudiante.

Avec le soutien de la ville, de nouvelle filière intéresse à notre territoire comme l'implantation de l'école No School en hyper cœur de ville ; la mutation de l'ancien cinéma le Royal ; l'évolution de l'immeuble Noïnsky ou encore le projet immobilier du haut de la poste.

Conclusion :

Une vision cohérente et ambitieuse pour Mont de Marsan

En 2025, la majorité municipale agit avec détermination pour construire l'avenir de Mont de Marsan. Ce budget ambitieux, équilibré et rigoureux nous permet de concrétiser des projets structurants tout en assurant une gestion responsable des deniers publics.

Nous avons la conviction que chaque euro investi aujourd'hui contribuera à renforcer le bien-être, la sécurité et le dynamisme de notre commune demain. Plus que jamais, Mont de Marsan avance avec ambition et sérénité.

Nous nous sommes appuyés sur les analyses de la DGFIP et ses alertes pour amplifier le travail de désendettement et de réductions des dépenses tout en continuant à investir pour les montois et à leur apporter un service public de qualité.

Notre objectif étant en passe d'être atteint :

- rendre une situation en matière d'endettement meilleure qu'en 2017
- en réalisant l'immense majorité de nos engagements malgré les périodes de crises sanitaires et inflationnistes.